

Énoncé de réaction - Rorqual à bosse, population du Pacifique Nord

8 décembre, 2011

Nom commun : Rorqual à bosse, population du Pacifique Nord

Nom scientifique : *Megaptera novaeangliae*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : Préoccupante

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre de l'Environnement transmettra la réévaluation du COSEPAC sur le Rorqual à bosse, population du Pacifique Nord, au gouverneur en conseil dans un délai de trois mois. Cette espèce, le Rorqual à bosse, population du Pacifique Nord, est présentement désignée comme espèce menacée sur la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Le ministre des Pêches et des Océans consultera le gouvernement de la Colombie-Britannique, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à décider s'il faut changer sa présente désignation d'espèce menacée, à espèce préoccupante.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Bien que cette population en rétablissement ne soit plus considérée comme étant « menacée », elle n'est pas encore tout à fait en sécurité. Elle a été décimée en raison de la chasse commerciale à la baleine, mais a augmenté de façon considérable depuis qu'elle est devenue protégée légalement de la chasse en 1966. Au cours d'une étude menée entre 2004 et 2006 dans l'ensemble du bassin, l'abondance actuelle a été estimée à 18 000 individus (excluant les petits de moins de 1 an) dans le Pacifique Nord, et le taux de croissance a été estimé comme étant entre 4,9 et 6,8 % par année. La recherche effectuée entre 2004 et 2006 indiquait qu'environ 2 145 baleines (excluant les petits de moins de 1 an) étaient présentes de façon saisonnière dans les eaux de la Colombie-Britannique, où leurs effectifs connaissent une hausse d'environ 4 % par année. Les effectifs actuels sont encore considérablement plus faibles que le minimum de 4 000 individus qui étaient probablement présents au large de la côte ouest de l'île de Vancouver en 1905 étant donné les effectifs pris lors de la chasse à la baleine au début des années 1900. Cette population dans l'est du Pacifique Nord continue de subir plusieurs menaces incluant la perturbation causée par le bruit, la dégradation de l'habitat (particulièrement dans les aires de reproduction), l'enchevêtrement dans des engins de pêche ou des débris et les collisions avec des navires.

Présence au Canada : Océan Pacifique

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre des Pêches et des Océans

Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Colombie-Britannique

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) : Les espèces sont protégées en vertu du *Règlement sur les mammifères marins* de la *Loi sur les pêches*. L'habitat est protégé en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les pêches*.

Activités de conservations en cours : La population de baleines à bosse du Pacifique Nord figure à la liste des espèces menacées de la LEP depuis 2005. Les activités en cours comprennent l'atténuation de la pollution sonore et la recherche sur les effets des contaminants, les seuils sonores et la navigation maritime. Il y a également l'application du *Règlement sur les mammifères marins* de la *Loi sur les pêches* et la diffusion des directives Respectez les Baleines.